

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

**OBJET :
SIGNATURE DE
LA CONVENTION
AVEC ACTI-CITY**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 05.02.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.02.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 17 FEV. 2021

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, SANTINI Delphine, GRANIER Prèscillia, GAÏANI Audrey, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Prèscillia,
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
M. DE LA CASA Javier donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Absents : M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait que la Ville puisse accueillir le dispositif Acti-city en signant une convention pour deux années.

Le dispositif acti-city permet de faire bénéficier les jeunes de 11 à 30 ans de tarifications préférentielles pour des activités culturelles, sportives et de loisirs sur tout le Département de l'Aude, et s'inscrit pleinement dans le cadre de la Politique Educative mise en place par la municipalité.

Il est proposé de devenir structure labellisée « base acti-city connect » en signant une convention et en installant ce point d'accueil dans les locaux de la Maison Des Associations.

Cette convention repose sur les engagements suivants :

Pour la Ville :

- Installation d'un lieu dédié à la M.D.A. avec des horaires d'ouverture au public répondant aux critères fixés.
- Equipement de la structure (ordinateur, internet, scanner).
- Identification du service, sur les supports médiatiques de la Ville.

Pour Acti-city :

- Développement des partenariats locaux.
- Identification de la structure porteuse sur les supports de communication.
- Mise à disposition de visuels, de supports de communication et de documents d'utilisation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur Le Maire signer la convention Base Acti-City Connect.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 13 février 2021.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
17 FEV. 2021
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
16 FEV. 2021
Par publication le :
17 FEV. 2021
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL



Accusé de réception en préfecture
011-211100763-20210213-DB202122-DE
Reçu le 16/02/2021